

FAITS DIVERS

CASTÉRA

Un garage en feu

Le feu s'est déclaré hier dans le garage d'une maison rue du Vieux-Castéra, à 14 h 15. Le feu a été éteint par les pompiers sans qu'il se propage à l'habitation.

Un garçonnet blessé

Hier sur la D 930, à 14 h 46, une conductrice de 27 ans et un garçon de 5 ans ont été blessés lors d'un accident de la route. Ils ont été transportés à l'hôpital d'Auch.

MARCAC ET CONDOM

Quatre planteurs de cannabis interpellés

Les gendarmes du Gers ont interpellé trois personnes, la quatrième est recherchée. À Marciac, deux hommes de 22 et 23 ans faisaient pousser 55 plants de cannabis dans une pièce de leur habitation. À Condom, c'est 100 plants qui ont été découverts dans une caravane, que deux hommes de 25 et 32 ans faisaient pousser. L'un des deux a déjà été interpellé par les gendarmes, l'autre, identifié, sera bientôt entendu. Les quatre seront jugés et leurs cultures détruites.

Une femme blessée à Auch. Hier, à 9 h 52, rue de la Somme, deux voitures sont entrées en collision. Une femme de 58 ans a été transportée à l'hôpital d'Auch.

« On veut nous tuer »

TRANSPORT Les entreprises nationales ont été préférées aux sociétés locales pour le ramassage scolaire dans le Gers

FABIEN JANS

f.jans@sudouest.fr

Michel Sabaron est encore dans le combat. Pour le propriétaire d'une des deux entreprises de transport par autocar de Nogaro, celui-ci ne sera terminé que lorsque le gong aura sonné. Et le préposé à la cloche pourrait bien être le juge d'un tribunal.

La colère de l'entrepreneur, mêlée à l'incompréhension, est née le 3 juin, lorsque les conclusions du marché public pour service de transport scolaire, ouvert par le Conseil général, ont été rendues (1): « Il comportait 184 lots. Une grande partie d'entre eux a été attribuée à des sociétés nationales au détriment des entreprises gersoises, dont certaines vont devoir mettre la clé sous la porte. C'est un véritable génocide », n'hésite pas à lancer Michel Sabaron, se faisant le porte-parole d'une profession fortement secouée.

Priorité au tarif

Lui-même fortement touché, il livre surtout les exemples de collègues de Risclé (trois services laissés, con-

tre douze pour la période précédente), L'Isle-Jourdain (quatre contre 24), Eauze et Puycasquier (plus aucun service): « Personnellement, je perds neuf services. Cela va me pousser à licencier dix personnes. Je ne comprends pas bien pourquoi nos politiques ont fait un tel choix. » Lequel se traduit notamment par l'attribution de 52 lots supplémentaires à l'entreprise Verdier, leader français du secteur, en plus des trente qu'elle possédait déjà.

La situation est inextricable pour la plupart des petites sociétés gersoises qui croulent sous les charges auxquelles sont venus s'ajouter de lourds investissements pour se mettre en conformité avec la future loi: « Nous avons dû équiper nos cars de ceintures de sécurité pour chaque siège, d'éthylotests de sécurité... cela coûte cher. Aujourd'hui, des patrons qui ne pourront pas prétendre au chômage vont devoir fermer leur entreprise avec des dettes à payer pour des années », poursuit Michel Sabaron, dépité.

Ce qui a du mal à passer, pour l'entrepreneur, c'est l'impression de n'avoir pu lutter à armes égales avec



Michel Sabaron craint pour son entreprise. PHOTO PHILIPPE BATAILLE/« S. O. »

ses concurrents d'envergure nationale. Document à l'appui, il indique ainsi avoir découvert avec ses collègues que, parmi les critères de choix énoncés par la commission du Département responsable du marché public, celui du prix comptait pour 70%. Ce qui laisse 30% pour la valeur technique, soit l'âge du véhicule, la fiabilité...

« Casser le marché »

« En gros, le tarif est largement prioritaire sur la sécurité des enfants qui seront transportés dans ces cars, fulmine-t-il. Mon avocate m'a dit que "cette formule était faite pour nous exécuter". Effectivement, on ne peut pas s'aligner sur les prix des plus grosses entreprises. Mais c'est une vision à court terme, car il ne faut pas rêver: une fois qu'elles auront écrasé les sociétés locales, elles ver-

ront ces tarifs à la hausse. De plus, cet argent qui va leur être versé ne restera pas dans le Gers. Il ira directement vers les maisons mères. On parle là de l'argent des impôts payés par les Gersoises. »

Avec l'aide de son conseil, Michel Sabaron espère néanmoins enrayer la machine: « Nous espérons trouver un vice de procédure qui nous permettra de casser le marché avant la prochaine rentrée, de nous réunir avec le Conseil général et de préparer au mieux le prochain appel d'offres en 2015 », explique-t-il avant de se faire plus vindicatif: « Quand vous battez le chien pour le dresser, il se couche. Quand vous le battez pour le tuer, il vous saute à la gorge. »

(1) Le marché est renouvelé tous les cinq ans.

Une procédure d'urgence envisagée

Il y a quelques années, dans des conditions toutefois différentes, Michel Sabaron avait déjà fait casser un marché public, avec l'aide son conseil. Il n'en a pas changé depuis.

M^e Coll, avocate spécialiste de droit public, désormais installée à Paris après avoir quitté Toulouse, s'est donc à nouveau plongée dans le dossier du marché public pour service de transport scolaire du Gers. « La dernière fois, nous avons gagné et Michel Sabaron avait été indemnisé à hauteur de 40 000 euros, rappelle-t-elle. Ce qui était insuffisant car il avait perdu son entreprise et avait dû licencier son personnel. »

Cette fois, il ne s'agit pas exactement de casser le marché, une procédure longue: « Je suis encore en train d'étudier le dossier, mais nous allons probablement introduire un référé précontractuel. Nous avons dix jours, à partir de la notification du rejet de l'offre du candidat (ici M. Sabaron), pour le faire. Cela se fonde sur de possibles

irrégularités dans la publicité du marché et la concurrence. » Cette procédure permet, en cas de succès, d'obtenir l'annulation de la procédure de passation du marché et donc de relancer une mise en concurrence. Dans le dossier qui intéresse les transporteurs gersoises, M^e Coll pense pouvoir jouer sur le levier de tarifs « anormalement bas » proposés par les entreprises nationales concurrentes.

En revanche, elle précise que le Conseil général n'a aucune obligation de choisir une entreprise parce que celle-ci est géroise: « On n'a même pas le droit, dans le cas de marché public, de faire jouer une préférence locale. »

Quant aux raisons qui poussent le Conseil général à agir de la sorte, l'avocate ne peut évidemment pas se prononcer. Hier, nous avons tenté de joindre, en vain, Gérard Marcet, conseiller général du canton de Mauvezin et président de la commission Routes et transports.

F. J.

JUSQU'AU DIMANCHE 15 JUIN 2014

Le kg **0,75 €**

COURGETTE

Calibre 14/21

Origine **FRANCE**

PHOTO NON CONTRACTUELLE

Le kg **5,95 €**

FILET DE JULIENNE

ATLANTIQUE NORD-EST

Pêchée en

PHOTO NON CONTRACTUELLE

HYPER U - SUPER U

Offre valable jusqu'au dimanche 15 juin 2014 dans les HYPER U et SUPER U des départements : 04-05-06-07-09-11-12-13-15-19-24-26-30-31-32-33-34-40-47-48-64-65-66-81-82-83-84 magasinsu.com

LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS

Les 12 et 13 juin 2014 de 9h à 18h

VENTE EXCEPTIONNELLE

JUSQU'À -50% DE REMISE

sur une sélection de spécialités gourmandes

de 30% à 50% de remise du 12 au 15 juin sur une sélection de spécialités à la boutique de Gimont.

À GIMONT

PARKING COMTESSE DU BARRY
ROUTE DE TOUGET

Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour. www.mangerbouger.fr